

La lettre Cofrac

#32

septembre 2008

À la une

De « de facto » à « de jure »

Dans *La lettre Cofrac* de février 2008, je vous annonçais l'adoption par le Parlement de Strasbourg du règlement européen sur l'accréditation.

Ce règlement a ensuite fait l'objet d'une décision dans le même sens de la part du Conseil et a finalement été adopté le 9 juillet 2008 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 13 août 2008.

Je vous indiquais également dans le même éditio qu'un projet d'article de loi française avait été établi à l'effet de préparer la reconnaissance du Cofrac comme l'unique organisme national d'accréditation, situation qui ne constitue à ce jour qu'une situation de fait, mais pas de droit.

C'est donc avec un grand plaisir que j'ai noté l'article 137-I de la loi du 4 août 2008

de modernisation de l'économie (JO du 5 août 2008) qui stipule notamment : « Afin de garantir l'impartialité de l'accréditation, il est créé une instance nationale d'accréditation, seule habilitée à délivrer les certificats d'accréditation en France. »

Évidemment, au niveau de la loi, le Cofrac n'est pas mentionné, mais il le sera dans le décret en Conseil d'État qui sera pris dans un proche avenir pour l'application de ladite loi.

Au passage, il me semble également utile de souligner que l'article 137-II de celle-ci rend obligatoire l'accréditation des organismes certificateurs de produits ou de services qui jusqu'alors – à l'exception des organismes certificateurs de produits agricoles et alimentaires, lesquels doivent depuis longtemps être accrédités pour pou-

voir prétendre à un agrément ministériel – n'étaient tenus qu'à une simple déclaration auprès du ministère en charge de l'Industrie de leurs référentiels de certification.

Cette nouvelle disposition législative va permettre, au travers de l'accréditation, d'apporter une garantie de compétence et d'impartialité de tous les organismes certificateurs et je pense sincèrement que le consommateur final doit s'en féliciter.

De très bonnes nouvelles donc, en cette rentrée qui par ailleurs s'avère pour le Cofrac très chargée avec, qui plus est, d'importantes perspectives de développement dans le domaine réglementaire. ■

◁ DANIEL PIERRE ▷ DIRECTEUR GENERAL ▷

■ Trois questions à Fabienne Venant...

Responsable des ressources humaines au Cofrac.

La Lettre Cofrac Le Cofrac recrute régulièrement des collaborateurs pour faire face à la demande d'ouverture de l'accréditation à de nouveaux domaines d'activité. Comment procédez-vous et quel est le type de profils que vous recherchez en priorité ?

Fabienne Venant Dans un souci de réactivité, nous privilégions une approche directe en procédant nous-mêmes à nos recrutements par le biais d'annonces diffusées sur le site Internet de l'Apec et sur notre propre site (www.cofrac.fr). Ce moyen constitue par ailleurs un très bon indicateur de l'état du marché du travail, particulièrement intéressant dans une structure en développement quasi permanent comme la nôtre. Pour le recrutement des responsables d'accréditation, notre processus est assez court avec deux entretiens destinés à vérifier les connaissances techniques des candidats mais aussi à apprécier leurs qualités personnelles, puis un troisième et dernier entretien avec notre Directeur Général pour les candidats pré-sélectionnés. C'est alors l'occasion pour eux d'aller un peu

plus loin dans la culture d'entreprise et dans l'approche des valeurs que nous défendons au Cofrac (indépendance, impartialité, compétence, transparence et service public).

Concernant plus particulièrement leur profil, nous nous attachons en premier lieu aux compétences techniques bien sûr mais, de façon plus générale, nous recherchons des personnes connaissant le fonctionnement et les contraintes des organismes qu'elles contribueront à évaluer dans le cadre de leurs missions de responsables d'accréditation.

Nous recherchons également en permanence des évaluateurs et des experts techniques – ayant les compétences que nous n'avons pas forcément au sein de la structure permanente – que nous qualifierons ensuite, une fois sélectionnés et retenus par leurs pairs dans différentes commissions, puisqu'il s'agit en l'espèce de candidats qui ne seront *in fine* pas salariés du Cofrac mais mandatés dans le cadre de missions d'audit.

La Lettre Cofrac Les postes pour lesquels vous recrutez semblent présenter une forte dominante technique. Mis à part cet aspect, quelles sont les autres qualités ou valeurs importantes à vos yeux permettant d'intégrer le Cofrac ?

Fabienne Venant La compétence technique est évidemment nécessaire mais ne suffit pas à elle seule. Nos responsables d'accréditation sont amenés à rencontrer des publics très différents de tous horizons : pouvoirs publics, organismes accrédités, experts, évaluateurs... Outre des qualités de rigueur et un minimum de connais-

sances en management de la qualité, c'est souvent la dimension relationnelle qui fera la différence. Ils devront en effet faire preuve de capacités d'adaptation et de qualités de communication pour être à l'aise indifféremment face à un responsable qualité, un technicien ou un dirigeant de société. Cela signifie également être à même de mener une réunion avec des experts qui ne seront pas toujours forcément d'accord entre eux quant à l'issue à trouver ou la réponse à apporter à un problème donné. Dit autrement, cela revient à disposer d'un certain savoir-faire

relationnel et à faire preuve de diplomatie lorsque les circonstances l'exigent.

La Lettre Cofrac Quelles sont les possibilités d'évolution pour un responsable d'accréditation au Cofrac ?

Fabienne Venant Avec une chaîne hiérarchique courte et même si nous avons connu des cas récents de responsables d'accréditation évoluant vers un poste de responsable de pôle (cf. témoignage ci-contre de Séverine Leguy-Nouvet), voire de responsable de pôle évoluant vers un poste de responsable de section (cf. *La lettre* n° 29 de février 2008), les évolutions les plus courantes se font au sein du poste lui-même. Le métier comporte de multiples facettes : c'est avec le temps et surtout la pratique qu'il devient plus riche et plus diversifié. La capitalisation des connaissances dans leur domaine permet aux responsables d'accréditation d'appréhender avec une autonomie croissante les demandes de plus en plus complexes de nos clients, mais aussi de participer au nécessaire travail d'adaptation de nos différents outils (guides techniques d'accréditation, documents d'exigences spécifiques...). C'est aussi l'occasion de participer activement au développement de l'accréditation de nouveaux domaines relevant de leur champ d'intervention. L'expérience acquise leur permet en outre d'élargir leur spectre de domaines d'action possibles en tant qu'évaluateurs qualitatifs. En passant par exemple de missions d'évaluation relativement simples à de plus complexes impliquant l'évaluation de multiples domaines de compétences, voire de participer à des travaux internationaux et devenir à terme auditeur international. ■

La compétence technique ne suffit pas

I Ressources humaines

Ce qu'ils en disent...

Les meilleurs témoins de la vie d'une entreprise sont souvent ceux qui y travaillent au quotidien. En droite ligne avec l'interview de Fabienne Venant ci-contre, *La lettre* a rencontré deux responsables d'accréditation du Cofrac en poste depuis plusieurs années.

Après un parcours atypique (DUT chimie suivi d'une 3^e année de spécialisation en méthodes physico-chimiques d'analyse – DTSS – puis obtention d'un DEST et d'un diplôme d'ingénieur en génie analytique au Cnam en parallèle à son premier poste) d'une quinzaine d'années effectué au LNDD puis au groupe Eurofins scientifique, **David Bailloux** entre au Cofrac début 2005. Responsable d'accréditation (RA) au pôle Biologie-Biochimie de la section Laboratoires, en charge d'une partie du secteur d'accréditation des analyses agro-alimentaires, il estime qu'il faut bien « *deux ans pour se sentir à l'aise dans un poste de responsable d'accréditation, même avec l'expérience acquise auparavant dans un laboratoire accrédité* ». Avec pas moins de 13 domaines d'accréditation suivis, « *je n'ai pas le temps de m'ennuyer* », affirme-t-il. Une fois passé le cap de l'appropriation des processus propres au Cofrac et de la relation à installer avec les clients accrédités, David Bailloux, plus de trois ans après sa prise de fonction, apprécie toujours autant le « *très large éventail de la fonction de responsable d'accréditation qui va du développement de programmes aux audits, en passant par les sollicitations extérieures pour présenter le Cofrac ou un pan de son activité* ». Il souligne également l'importance accordée au travail en équipe et estime entre 80 % et 90 % le nombre de ses dossiers pour lesquels il doit solliciter un ou plusieurs autres RA. Autre point fort selon lui : la grande autonomie laissée au Cofrac aux RA. « *Bien sûr il y a un cadrage avec la hiérarchie mais,*

au vu de mon expérience passée, je peux témoigner que nous bénéficions d'une marge d'autonomie rare. Pour autant, les décisions qui sont prises relativement à nos clients sont issues de la concertation et partagées tant avec la hiérarchie que l'équipe : elles sont donc pleinement assumées et soutenues par tous », conclut-il.

Parcours un peu différent que celui de **Séverine Leguy-Nouvet**, récemment promue responsable du pôle Physique-Électricité après six années passées en tant que responsable d'accréditation au sein de ce même pôle. De formation ingénieur (ENSIL) et titulaire d'un diplôme de recherche technologique dans le domaine des télécoms, de l'instrumentation et de la mesure, Séverine Leguy-Nouvet passe directement des études à la vie active en intégrant le Cofrac en 2001. Tout comme David Bailloux, elle s'accorde à dire que « *deux ans sont nécessaires* » pour appréhender complètement la fonction de responsable d'accréditation. Même écho également quant à « *la multiplicité et la diversité des actions à entreprendre* » dans cette fonction. « *Chaque cas qui nous est soumis est qua-*

siment unique, que les sollicitations proviennent de clients accrédités ou des pouvoirs publics. Il y a tellement de situations possibles, toujours nouvelles, que nous devons constamment nous adapter en tenant compte des besoins et contraintes de nos clients tout en garantissant le respect des règles de l'accréditation. Mais les réponses ou les solutions inédites que nous apportons sont nourries par l'expérience et, en la matière, rien ne remplacera celle du terrain. Le métier de responsable d'accréditation au Cofrac ne s'apprend pas, il n'y a pas d'école pour cela. Ou plutôt si, il y en a une mais une seule : celle du Cofrac. »

À la tête du pôle Physique-Électricité depuis avril 2008, Séverine Leguy-Nouvet – qui souligne au passage la richesse des équipes du Cofrac, mélange complémentaire de jeunes recrues ingénieurs ou docteurs au sortir de l'école et d'une génération expérimentée souvent issue de laboratoires accrédités – ne souhaite aujourd'hui rien d'autre que capitaliser son expérience passée en la mettant au service du pôle, ce que lui permet la variété des domaines appréhendés auparavant, en tant que responsable d'accréditation. ■

I Profil

À la rentrée, la section Certification d'Entreprises et de Personnels et Environnement a intégré un nouveau responsable d'accréditation. Il s'agit de monsieur **Christophe Plichard** dont tout le parcours professionnel s'est déroulé dans les activités de certification. Il était responsable de projet chez SGS avant de rejoindre le Cofrac et de prendre en charge la gestion des accréditations des organismes de certification de personnels et des organismes de certification de qualification technique d'entreprises. ■

■ Erratum

Une erreur s'est glissée dans *La lettre* de juin dernier concernant la société TIS Métrologie qui a obtenu la première accréditation sur site dans le domaine Temps-Fréquence. Les numéros d'accréditation cités en référence n'étaient pas corrects. Il fallait lire en effet « les accréditations concernées sont les suivantes :

1/ Toulouse - Accréditation n° 2-1577

2/ Rennes - Accréditation n° 2-1822

3/ Rungis - Accréditation n° 2-1824 ». ■

■ Nomination

Certification d'Entreprises et de Personnels et Environnement

Mme Christiane Morin, administrateur responsable du secteur « Développement durable » pour Familles de France, a rejoint le comité de section depuis le 11 juillet 2008 en remplacement de M. Reynaud. ■

■ Recrutement

Découvrez, ci-après, les offres d'emploi que nous proposons actuellement :

– Section Laboratoires :

- Ingénieur d'accréditation pour les essais électriques
- Ingénieur d'accréditation pour les prélèvements et analyses d'air
- Ingénieur d'accréditation pour les analyses physico-chimiques de boissons
- Ingénieur d'accréditation pour les analyses en microbiologie alimentaire et analyses sensorielles
- Ingénieur d'accréditation pour les prélèvements et analyses en microbiologie des eaux

Nous vous invitons à consulter notre site www.cofrac.fr – rubrique « recrutement » afin de prendre connaissance du détail de ces offres. ■

■ Brève

Journées biologiques de Lariboisière

Judi 6 novembre 2008

Les défis nouveaux de la biologie de demain

Le 6 novembre prochain, le Cofrac participera aux journées biologiques de Lariboisière. Daniel Pierre, Directeur Général du Cofrac, y interviendra sur le thème « L'assurance qualité de demain : un label de compétence ? »

Plus de renseignements sur l'organisation de cette journée :

www.jib-sdbio.fr

Hôpital Lariboisière

Laboratoire de biochimie et biologie moléculaire

2 rue Ambroise-Paré – 75475 Paris cedex 10

Tél. : +33 (0)1 49 95 64 36 – Fax : +33 (0)1 49 95 84 77

Contact : djamila.mamri@lrb.ap-hop-paris.fr ■

■ Calendrier

Réunions internationales

Octobre / Novembre

ILAC/IAF

10-22 oct. ILAC/IAF General Assemblies - Stockholm

ILAC/IAF/ISO

27 oct. Joint Working Group - Genève

EA

1-2 oct. EA MAC Committee - Bucarest

30 oct. EA Advisory Board - Bruxelles

17 nov. EA Executive committee - Estoril

18-19 nov. EA 22th General Assembly - Estoril

■ Certification

Extrait du communiqué joint IAF et ISO sur la mise en œuvre de la certification accréditée selon la norme ISO 9001 : 2008 du 20/08/08

Après la consultation de toutes les parties intéressées, l'ISO et l'IAF se sont mis d'accord sur le plan de transition pour garantir une migration sans heurt vers une certification selon la norme ISO 9001 : 2008 sous accréditation. **La version 2008 de la norme ISO 9001 ne contient pas de nouvelles exigences.** Elle introduit seulement des clarifications pour prendre en compte les huit années d'expérience de son application dans le monde entier et pour la mettre en cohérence avec la norme ISO 14001 : 2004.

Une certification selon la norme ISO 9001 : 2008 et/ou selon un référentiel national équivalent ne peut être délivrée qu'après la publication officielle de la norme ISO 9001 : 2008 (probablement avant la fin 2008) et qu'après un audit de surveillance ou de renouvellement selon cette nouvelle version.

Un an après la publication de la norme ISO 9001 : 2008, toutes les certifications accréditées (certifications initiales ou renouvelées) doivent être délivrées selon la version 2008. Vingt-quatre mois après la publication de la norme ISO 9001 : 2008, toutes les certifications délivrées selon le référentiel ISO 9001 : 2000 ne sont plus valides.

Quand la norme ISO 9001 : 2008 sera publiée, il sera demandé aux organismes certificateurs de transmettre un plan de transition dont la mise en œuvre sera vérifiée lors des évaluations d'accréditation suivantes. Les modalités seront précisées à ce moment-là.

NB : l'intégralité de ce communiqué ainsi qu'un certain nombre d'informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'ISO (www.iso.org), rubrique Actualités et Médias.